



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2013
Français
Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par Women in alternative action, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Le Gouvernement camerounais, face aux défis qui bloquent le développement du Cameroun, s'efforce de résoudre certains aléas. Lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale le Président de la République du Cameroun a relevé des points importants sur les efforts entrepris du Gouvernement dans les secteurs de la santé et l'éducation primaire pour tous, sans oublier le programme de formation professionnelle en informatique et agriculture établi par le Ministère de la femme et famille.

Le taux de violences subies par les femmes et jeunes filles au Cameroun ne cesse d'augmenter jour par jour, notamment le haut niveau de mortalité maternelle et infantile à cause du manque de programme social de prise en charge des femmes vulnérables lors de leurs accouchements. Le nombre de filles et femmes privées de l'éducation primaire adéquate est élevé. Cette situation amène le Cameroun dans un gouffre.

Source des conflits

Le Cameroun est un pays démocratique qui regroupe plus de 250 groupes ethniques, parmi lesquels on trouve des pratiques néfastes traditionnelles et religieuses qui sont au-dessus des lois du Cameroun. Au Cameroun, on trouve des filles de moins de 18 ans qui célèbrent les mariages officiels, en violation de la loi.

Recommandation

Women in Alternative Action demande aux États Membres, surtout en Afrique subsaharienne, d'éliminer les pratiques néfastes traditionnelles et religieuses et de respecter les normes internationales. Nous avons déjà commencé à plaider auprès du Gouvernement camerounais pour l'élimination de ces pratiques, ainsi que pour la modification du Code de la famille. Nous demandons aux bailleurs de fonds de bonne foi et aux agences spécialisées des Nations Unies de nous accompagner dans ce travail en nous fournissant des appuis techniques.

Women in Alternative Action demande à la communauté internationale de veiller sur les mécanismes mis en place par les États Membres africains et d'encourager la société civile dans l'amélioration des conditions de vie des populations de tous les pays de l'Afrique centrale, en particulier notre pays, le Cameroun.